



FICHE DE SÉCURITÉ

SENGUARD

SENGUARD



CARD OF SECURITY DATA

Rubrique 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET E LA SOCIÉTÉ IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

PRODUCT NAME: SENGUARD

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ:

COSENTINO SA

Ctra. Baza – Huercal Overa, Km 59 / 04850 Cantoria (Almería)

Telf.: 00 34 950 444175 – Fax: 00 34 950 444226

UTILISATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION: Water and stain protection for masonry substrate.

SYNONYMES: "stain preventer", "masonry sealant"

Rubrique 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

NATURE DU DANGER

CONSIDEREE COMME UNE PRÉPARATION DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE.

CLASSIFICATION DU RISQUE

		Mín	Max	
Inflammabilité:	3			
Toxicité:	2			
Contact corporel:	2			
Réactivité:	1			
Chronique:	2			
				Min/Nil= 0
				Bas= 1
				Modéré= 2
				Haut= 3
				Extrême= 4



RISQUE

R Codes

Phrases Risque

R11 »

Facilement inflammable.

R38 »

Irritant pour la peau.

R52 »

Nuisible pour les organismes aquatiques.

Rubrique 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM	CAS RN	RIS	INT %
alkylalkoxysilane			30-60
éthanol EC NO: 200-578-6 Codes Risque : R11	64-17-5	F	30-60
acétate-de-n-butyle EC NO: 204-658-1 Codes Risque : R10, R66, R67	123-86-4	Aucun	<10
ingredients not contributing to the classification			10-30



Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS

INGESTION

- Si avalé, NE PAS faire vomir. Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.
- Suivre le patient avec attention.
- Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.
- Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.
- Rechercher un avis médical.

YEUX

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

- Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.
- S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.
- Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
- Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.

PEAU

Si le produit entre en contact avec la peau:

- Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.
- Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).
- Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.

INHALE

Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.

- Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.
- Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.
- Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.
- Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.

NOTES POUR LES MÉDECINS

Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée à l'éthanol:

- Une ingestion aiguë chez les patients non-tolérants nécessite habituellement des soins de support avec une attention spéciale à la prévention de l'aspiration, de remplacement des fluides et la correction des déficiences nutritionnelles (magnésium, pyridoxine, thiamine, vitamines C K).
- Donner 50 % de dextrose (50-100ml) IV aux patients obnubilés à la suite d'une prise de sang pour la détermination du glucose.
- Les patients comateux devraient être traités avec une attention initiale pour les voies respiratoires, la respiration, la circulation et les drogues d'importance immédiates (glucose, thiamine).
- Une décontamination est probablement inutile plus d'une heure après une ingestion unique observée. Des cathartiques et du charbon activé peuvent être donnés mais ne sont probablement pas efficaces pour une ingestion unique.
- Une administration de fructose est contre-indiquée en raison des effets secondaires.



Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

LUTTE INCENDIE

Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.

- Peut être violemment réactif. Peut exploser.
- Mettez un appareil respiratoire ainsi que gants de protection.
- Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les NA cours d'eau.
- Envisagez l'évacuation.
- Lutte contre le feu à une distance appropriée protégé de manière adéquate.
- Si cela n'entraîne pas de danger, éteignez les appareils électriques jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fumée.
- Utilisez un fin jet d'eau pour maîtriser le feu et rafraîchir la zone avoisinante.
- Evitez d'envoyer de l'eau sur toute flaque.
- N'approchez pas des récipients qui pourraient être chauds.
- Aspergez les récipients qui sont exposés au feu à partir d'un endroit protégé.
- S'il n'y a pas de danger, déplacez les récipients que le feu pourrait atteindre.

RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

- Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables.
- Le risque de feu est grave lorsqu'il y a chaleur, des flammes et/ou des oxydants.
- Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer.
- La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients.
- S'il y a combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises.
- Les produits de combustion incluent: dioxyde de carbone (CO₂), autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.

INCOMPATIBILITE AU FEU

- Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

PROTECTION INDIVIDUELLE

- Lunettes: Lunettes résistant aux produits chimiques.
- Gants: PVC de type résistant aux produits chimiques.
- Respirateur: Filtre de type A de capacité suffisante

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ECLABOUSSURES MINEURES

- Eliminez toutes les sources d'incendie.
- Nettoyez tout de suite tous les écoulements.
- Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
- Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.
- Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant.
- Essuyez.
- Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables



ECLABOUSSURES MAJEURES

- Evacuez le personnel.
- Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.
- Peut réagir violemment. Peut exploser.
- Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection.
- Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.
- Envisagez l'évacuation.
- Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie.
- Augmentez l'aération.
- S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite.
- L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser/absorber les vapeurs.
- Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelle et qui résiste aux explosions.
- Ramassez tout le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour un éventuel recyclage.
- Absorbent le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets.
- Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux.
- Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence.

STOCKAGE SECURISE AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES CLASSES



X: Ne doivent pas être stockés ensemble

O: Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques

+: Peuvent être stockés ensemble



Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.
- NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers.
- NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.
- Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.
- Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition.
- Travaillez dans un endroit bien aéré.
- Evitez la concentration dans les trous et creux.
- NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.
- Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.
- Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.
- La vapeur peut provoquer un incendie lors de l'aspiration ou de l'éjection à cause de l'électricité statique
- N'utilisez PAS des seaux en plastique.
- Mettez à terre et tenez bien les récipients en métal lorsque vous versez le produit.
- Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles lors de la manipulation.
- Evitez le contact avec des matériels incompatibles.
- Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Evitez les dégâts matériels sur les récipients.
- Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.
- Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.
- Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation
- L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.

STOCKAGE

- Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.
- Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis.
- Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C)
- Pour les matériaux manufacturés avec une viscosité d'au moins 250 cSt. (23 deg. C)
- Pour les produits manufacturés qui nécessitent d'être mélangés avant l'usage et qui possèdent une viscosité d'au moins 20 cSt (25 deg. C) (i) : Emballages à capuchon amovible (ii) : Conserve à fermeture à friction et (iii) : Tubes et cartouches à faible pression peuvent être utilisés.
- Dans le cas où une combinaison d'emballage est utilisée, avec les emballages internes en verre, il doit y avoir suffisamment de produit inerte amortisseur en contact avec les emballages internes et externes.
- De plus, dans le cas où l'emballage interne est en verre et contient des liquides du Groupe D'emballage I, il doit y avoir suffisamment d'absorbant inerte pour absorber toutes les éclaboussures, à moins que l'emballage externe soit une boîte en plastique moulé à la forme et que les substances ne soient pas incompatibles avec le plastique.

INCOMPATIBILITE DE STOCKAGE

- Eviter les bases fortes.
- Incompatible avec l'aluminium. NE PAS chauffer au-dessus de 49 degrés C dans un équipement en aluminium.
- Eviter les agents oxydants, les acides, les chlorures d'acide, les anhydrides acides.



NECESSITE POUR LE STOCKAGE

- Stockez-le dans le récipient d'origine dans une zone adéquate.
- Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage.
- NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler.
- Maintenez les récipients bien scellés. s'accumuler.
- Maintenez les récipients bien scellés.
- Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré.
- Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'in'y a pas de fuite.
- Respectez les conseils de stockage du fabricant.

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles de l'exposition

Source	Matériel	VME ppm	VME mg/m ³	VLE ppm	VLE mg/m ³	Pic ppm	Pic mg/m ³	TWA F/CC
France Threshold Limit Values for Occupational Exposure - VLE/ VME (French)	éthanol (Alcool éthylique)	1.000	1.900	5000				
France Threshold Limit Values for Occupational Exposure - VLE/ VME (French)	acétate-de-n butyle (Acétate de nbutyle)	150	710	200				

LIMITES D'EXPOSITION D'URGENCE

Matériel	Valeur IDHL révisée (mg/m ³)	Valeur IDHL révisée (ppm)
éthanol		3,300 [LEL]
acétate-de-n-butyle		1,700 [LEL]

NOTES

Les valeurs marquées LEL indiquent que l'IDLH a été basé sur 10 % de la limite inférieure d'explosion pour des considérations de sécurité même si les données toxicologiques appropriées indiquent que des effets irréversibles sur la santé ou des éruptions dues à une fuite existent uniquement à de fortes concentrations.

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Les irritants sensoriels sont des produits chimiques qui produisent des effets secondaires temporaires et indésirables pour les yeux, le nez et la gorge. Les standards d'exposition professionnels historiques pour ces irritants ont été basés sur l'observation de réponses de travailleurs à de des concentrations aériennes variées. Les attentes actuelles nécessitent que presque chaque individu doive être protégé contre une irritation sensorielle mineure et les standards d'exposition sont établis en utilisant les facteurs d'incertitudes ou les facteurs de sécurité de 5 à 10 ou plus. A l'occasion, des niveaux des effets non-observables (NOEL) d'animaux sont utilisés pour déterminer ces limites quand les résultats humains ne sont pas disponibles. Une approche additionnelle, utilisé typiquement par le comité TLV (USA) pour la détermination des standards respiratoires pour ce groupe de produits chimiques, a été d'assigner des valeurs seuils (TLV C) pour les irritants à action rapide et pour assigner des limites d'exposition à court terme (TLV STEL) quand le poids des preuves de l'irritation, de la bioaccumulation et d'autres finalités se combinent pour garantir une telle limite. Par contraste, la commission MAK (Allemagne) utilise un système en cinq catégories basé sur l'odeur forte, l'irritation locale et la demi-vie d'élimination. Toutefois, ce système est en train d'être remplacé pour être consistant avec le Comité Scientifique de l'Union Européenne (EU) pour les Limites d'Exposition Professionnelle (SCOEL) ; qui est plus proche de celui des USA.

L'OSHA (USA) conclut que l'exposition à des irritants sensoriels peut provoquer : Inflammation Susceptibilité augmentée aux autres irritants et agents infectieux. Aboutissement à une dysfonction ou une blessure permanente La permission une meilleure absorption des substances à risque et Acclimatation du travailleur aux propriétés d'alerte à l'irritation à ces substances et donc augmente de fait le risque de surexposition.



PROTECTION INDIVIDUELLE

YEUX

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.



MAINS/PIEDS

- La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.
- Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.



AUTRE

- Protections.
- Tablier en PVC.
- Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave.
- Unité de nettoyage pour les yeux.
- Assurez-vous qu'il y ait un accès libre à une douche de sécurité.



MOYENS TECHNIQUES VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE

Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être résistant aux explosions. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possèdent des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contaminant :

Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)

Vitesse de l'air :

0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)

aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)

0,5-1 m/s (100-200 f/min.)

spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)

1-2,5 m/s (200-500 f/min.)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle

1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce

2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement

3 : Intermittent, faible production

4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement

Maximum de l'intervalle

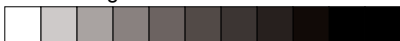
1 : Perturbation des courants d'air de la pièce

2 : Contaminants à forte toxicité

3 : Forte production, utilisation importante

4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.



Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Poids Moléculaire: Pas Applicable	Point/intervalle d'ébullition (°C): Pas Disponible
Point/intervalle de fusion (°C): Pas Disponible	Densité relative (eau=1): 0.86
hydrosolubilité (g/L): Partiellement Miscible	pH (comme fourni): Pas Applicable
pH (1% solution): Pas Disponible	Pression de vapeur (kPa): 4.493 @ 20 degC
Composé volatile (%vol): Pas Disponible	Taux d'évaporation: Pas Disponible
Densité relative de vapeur (air=1): Pas Disponible	Point d'éclair (°C): 11 (Pensky-Martens CC)
Limite inférieure d'explosivité (LIE): Pas Disponible	Limite supérieure d'explosivité (LSE): Pas Disponible
Température d'auto-combustion (°C): Pas Disponible	Temp de décomposition (°C): Pas Disponible
État: LIQUIDE	Viscosité: Pas Disponible

Rubrique 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER

- Présence de matériaux incompatibles.
- Le produit est considéré stable.
- Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Rubrique 11 - TOXICOLOGICAL INFORMATION

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE

EFFETS AIGU SUR LA SANTE

INGESTION

Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu ; les expérimentations animales indiquent que l'ingestion de moins de 150 gram peut être fatale.

YEUX

- Preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. A moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuivre une perte permanente de la vision. La conjonctivite peut apparaître après des expositions répétées.
- Un contact direct de l'éthanol avec les yeux peut provoquer un picotement immédiat et une brûlure avec réflexe de fermeture de la paupière et la formation de larmes sous la forme d'une blessure transitoire de l'hyperémie de la conjonctivite et de l'épithélium de la cornée. Un inconfort similaire à la présence d'un corps étranger peut persister pendant deux jours mais la guérison est habituellement rapide et complète.

PEAU

- Le produit peut provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.
- Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.



INHALE

- Inhalation peut provoquer des dommages sur la santé*.
- L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central avec maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination.
- L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.
- Chez les animaux, les signes les plus communs d'une surexposition par inhalation à l'éthanol incluent une ataxie, une incoordination et une somnolence pour les survivants à la narcose. La dose narcotique pour les rats, après 2 heures d'exposition, est de 19260 ppm.

EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE

TOXICITÉ ET IRRITATION

- Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaissement de la peau.

Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Polluant marin: Pas déterminé

Nuisible pour les organismes aquatiques.

» NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

Se reporter aux données pour les ingrédients, qui suivent :

éthanol:

» Poisson CL ₅₀ (96hr.) (mg/l):	13480
» Algue IC ₅₀ (72 hr.) (mg/l) :	1450
» log Kow (Sangster 1997):	- 0.3
» BOD ₅ : 63%	
» ThOD: 2.1	
» Demi- vie Sol - Basse (heures) :	2.6
» Demi- vie Aérienne - Haute (heures) :	122
» Demi- vie Aérienne - Basse (heures) :	12.2
» Demi- vie de L' Eau de Surface - Haute (heures) :	26
» Demi- vie de L' Eau de Surface - Basse (heures) :	6.5
» Demi- vie de l' Eau du Sol - Haute (heures) :	52
» Demi- vie de l' Eau du Sol - Basse (heures) :	13
» Biodégradation aqueuse - Aérobie - Haute (Heures) :	26
» Biodégradation aqueuse - Aérobie - Basse (Heures) :	6.5
» Biodégradation aqueuse - Anaérobie - Haute (Heures) :	104
» Biodégradation aqueuse - Anaérobie - Basse (Heures) :	26
» Biodégradation aqueuse - Traitement secondaire d' élimination - Haute (Heures) :	67%
» Demi- vie de Photooxydation dans l' eau - Haute (heures) :	3.20E+05
» Demi- vie de Photooxydation dans l' eau - Basse (heures) :	8020
» Demi- vie de Photooxydation à l' Air - Haute (heures) :	122
» Demi- vie de Photooxydation à l' Air - Basse (heures) : acétate-de-n-butyle:	12.2
» Poisson CL ₅₀ (96hr.) (mg/l):	18
» Daphnia magna EC ₅₀ (48hr.) (mg/l):	44
» log Kow (Prager 1995):	1.82
» Poisson CL ₅₀ (96hr.) (mg/l):	100- 185
» Daphnia magna EC ₅₀ (48hr.) (mg/l):	44
» Algue IC ₅₀ (72 hr.) (mg/l) :	280
» log Kow (Sangster 1997):	1.78
» COD:	78%



Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié.
- Eliminer par: Incinérer dans un appareil approuvé (après l'ajout d'un mélange avec un produit de combustion adapté)
- Décontaminer les containers vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les containers soient propres et détruits.

Selon le Catalogue européen des codes des déchets, les Codes des déchets ne sont pas spécifiques aux produits mais spécifiques à l'utilisation. Les Codes des déchets devront être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application dans lequel le produit est utilisé.

Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



Etiquettes nécessaire: LIQUIDE INFLAMMABLE

Transport par terre ADR/RID:

Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux-route et train):

Numéro UN: 3
 Code de classification: 1993
 Dispositions particulières: F1
 Dispositions particulières: 274 330 601 640C
 Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa)

Identification du risque (Kemler): 33
 Groupe d'Emballage: II
 Etiquette de danger: 3

Transport aérien IATA:

Classe ICAO/IATA: 3
 No ID ONU: 1993
 Dispositions particulières: A3 A148
 Nom d'expédition: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. *(CONTAINS ETHANOL)

Sous-risque ICAO/IATA : Aucun
 Groupe d'Emballage: II

Transport Maritime IMDG:

Classe IMDG: 3 IMDG
 Numéro UN: 1993
 Noo EMS: F-E,S-E
 Quantités limitées: 1 L
 Nom d'expédition: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(contains ethanol)

IMDG Sous-risque: Aucun
 Groupe d'Emballage: II
 Dispositions particulières: 274 330 944
 Polluant marin: Pas déterminé

ADNR

Classe ADNR: 3
 Etiquette de danger: 3
 Quantités Limitées: L Q4
 Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa)R38



Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



ANNEXE 1

Composant
éthanol
acétate-de-n-butyle

Annexe 1 67/548/CEE
603-002-00-5
607-025-00-1

RISQUE

R Codes	Phrases Risque
R11	» Facilement inflammable.
R38	» Irritant pour la peau.
R52	» Nuisible pour les organismes aquatiques.

SURETE

Codes	Phrases S
S	
S16	» Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
S23	» Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S24	» Éviter le contact avec la peau.
S39	» Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S51	» Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S09	» Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S29	» Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S401	» Pour nettoyer les sols et les objets contaminés par ce produit, utilisez de l'eau et du détergent.
S07	» Conserver le récipient bien fermé.
S26 »	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S46	» En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S60	» Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

ANNEXE II: Indications de danger

F	Facilement inflammable
Xi	Irritant

REGLEMENTATIONS

Senguard (CAS: Aucun):

Aucune réglementation applicable

éthanol (CAS: 64- 17- 5) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

EINECS

EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex II Section A:

List of authorised monomers and other starting substances

EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A

Incomplete list of additives fully harmonised at Community level

European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)

European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP:

29 (French)

European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category

European Union (EU) Inventory of Fragrance Ingredients (Perfume and Aromatic Raw Materials)

European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products

European Union (EU) Restrictions on the Marketing and Use of Certain Dangerous Substances and Preparations

France Threshold Limit Values for Occupational Exposure - VLE/VME (French)

GESAMP/EHS Composite List of Hazard Profiles - Hazard evaluation of substances transported by ships

IMO IBC Code Chapter 18: List of products to which the Code does not apply



IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Other Liquid Substances
 IMO Provisional Categorization of Liquid Substances - List 1: Pure or technically pure products
 IMO Provisional Categorization of Liquid Substances - List 2: Pollutant only mixtures containing at least 99% by weight of components already assessed by IMO
 International Air Transport Association (IATA) Dangerous Goods Regulations
 International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List
 OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals
 acétate- de- n- butyle (CAS: 123- 86- 4) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;
 EINECS
 EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A
 Incomplete list of additives fully harmonised at Community level
 European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)
 European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - Final proposal of the TC C&L for the 30th ATP
 European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 29 (French)
 European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category
 European Union (EU) Inventory of Fragrance Ingredients (Perfume and Aromatic Raw Materials)
 European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products
 European Union (EU) Restrictions on the Marketing and Use of Certain Dangerous Substances and Preparations
 France Threshold Limit Values for Occupational Exposure - VLE/VME (French)
 GESAMP/EHS Composite List of Hazard Profiles - Hazard evaluation of substances transported by ships
 IMO IBC Code Chapter 17: Summary of minimum requirements
 IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk
 International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List
 OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals
 United Nations Convention Against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances - Table II
 Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:
 - Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
 - Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
 - Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel) - Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
 - Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

PREUVES LIMITEES

- Inhalation et/ ou ingestion peuvent provoquer des dommages sur la santé*.
 - Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.
 - Peut provoquer des gênes pour les yeux le système respiratoire et la peau*.
 - Les vapeurs causent des vertiges et des somnolences*.
- * (preuves limitées).

RISQUE

Explication des Codes de Risques utilisés dans le MSDS

R Codes Phrases Risque

- R10 » Inflammable.
- R11 » Facilement inflammable.
- R38 » Irritant pour la peau.
- R52 » Nuisible pour les organismes aquatiques.
- R66 » L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 » L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.



ANNEXE II: Indications de danger

F Facilement inflammable

GUIDES POUR UNE SANTE DE REPRODUCTION

Composant	ORG	UF	Endpoint	CR	Adeq TLV
éthanol	1880 mg/m ³	NA	NA	NA	Yes

Ces guides d'exposition ont été déduits d'un niveau seuil d'évaluation du risque et ne devraient pas être interprétés comme des limites de sécurité univoques. Les ORGS représentent une moyenne dur une période 8 heures à moins qu'il ne soit spécifié quelque chose d'autre.

CR = Risque de cancer/10000 ;

UF = Facteur d'Incertitude :

TLV supposé être adéquat pour protéger une santé reproductive :

LOD : Limite de détection Les finalités toxiques ont également été identifiées comme :

D = Développement ;

R = Reproductif ;

TC = Cancérigène traversant le placenta.

Jankovic J., Drake F.: A Screening Method for Occupational Reproductive American Industrial Hygiene Association Journal 57: 641-649 (1996).

La classification de la préparation et de ses composants individuels a été fondée sur des sources officielles et d'autorité, aussi bien que sur des études indépendantes du Comité de classification de Chemwatch en utilisant les références disponibles dans la littérature.

La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres.

Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition.

L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 16 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

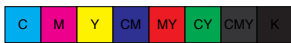
EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

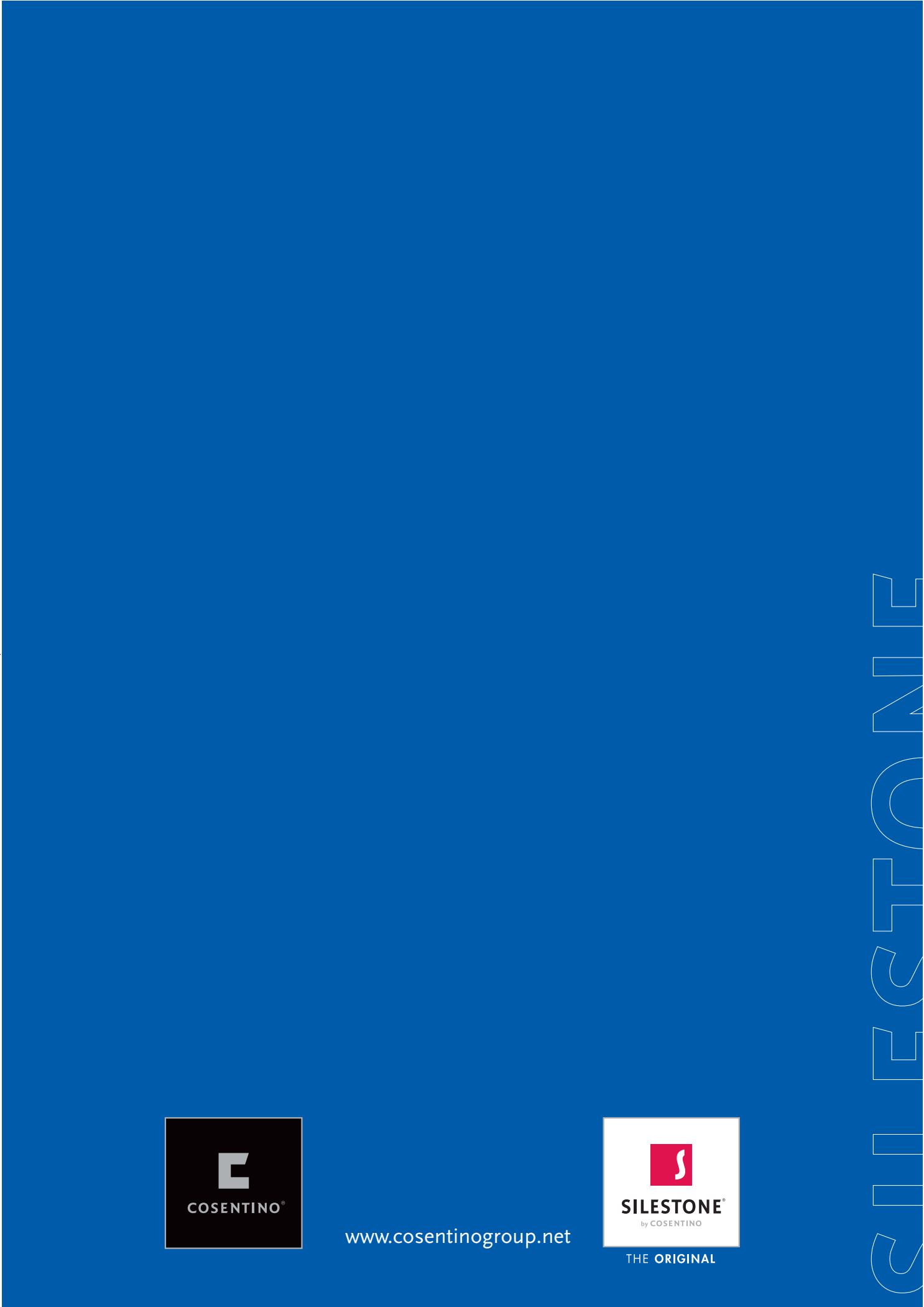
EN 133 - Protection individuelle pour la respiration.

Ce document est soumis au droit d'auteur. Sauf en cas d'utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par la loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.

Date de livraison: 17-Mai-2007

Imprimer la date:11-Février-2009





SILESTONE



www.cosentinogroup.net



THE ORIGINAL

